Sénat: la commission des Lois adopte la réforme pénale

18/06/2014 14h26 GMT - JUSTICE-PRISON-SÉNAT - Monde (FRS) - AFP

PARIS, 18 juin 2014 (AFP) - La commission des Lois du Sénat a adopté mercredi en l'amendant le projet de loi de réforme pénale de Christiane Taubira qui abroge les "peines plancher" et crée une nouvelle peine sans emprisonnement, la "contrainte pénale".

Les représentants des groupes de gauche ont voté favorablement en faveur du texte, ceux des groupes de droite s'y opposant, selon le rapporteur PS du texte, Jean-Pierre Michel.

La commission a notamment complété les dispositions sur la contrainte pénale pour qu'elle puisse être encourue à titre de peine principale pour une série de délits pour lesquels de courtes peines d'emprisonnement sont actuellement encourues et n'impliquant pas de violences aux personnes, a indiqué M. Michel à la presse.

Parmi ceux-ci figurent le vol simple, la conduite sous l'empire de l'alcool, ou l'usage de stupéfiants. En outre, la commission a prévu que le non-respect par le condamné des obligations résultant d'une contrainte pénale serait un délit autonome, puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende.

La contrainte pénale consiste, sous le contrôle du juge d'application des peines, à respecter en milieu ouvert des obligations et interdictions durant six mois à cinq ans, afin de prévenir la récidive en favorisant la réinsertion.

La commission a aussi adopté un amendement pour maintenir à deux ans d'emprisonnement le seuil permettant de bénéficier d'un aménagement de peine.

Elle a par ailleurs supprimé plusieurs dispositions introduites par les députés étendant "excessivement", selon M. Michel, les pouvoirs de la police et de la gendarmerie.

Enfin, elle a adopté trois amendements visant à supprimer les tribunaux correctionnels pour mineurs, à supprimer la rétention de sûreté tout en conservant le dispositif de la surveillance de sûreté, et à mieux prendre en compte la situation des personnes atteintes de troubles mentaux ayant commis des infractions.

"Tout délit mérite une sanction. Mais depuis Nicolas Sarkozy, on est dans une situation où 100.000 peines de prison ont été prononcées et n'ont pas été exécutées", a déclaré à l'AFP le président de la commission des Lois, Jean-Pierre Sueur (PS). "Et pour que tout délit donne lieu à une sanction, il faut diversifier ces dernières. C'est l'objet de la contrainte pénale".

Le projet de loi, déjà adopté à l'Assemblée nationale, sera discuté en procédure accélérée (une lecture par chambre) à partir du 24 juin.

jlp/mat/sd

© 1994-2014 Agence France-Presse